

COMMUNE DE BRUNIQUEL

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE

ALIENATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE CAMIS HAUT A CABEOU AU PROFIT DE LA SCI CM2F ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DES TOILETS AU PROFIT DE M.DARNIS CHRISTOPHE



Enquête du lundi 25 octobre au lundi 8 novembre 2021

**La présente enquête conjointe comporte deux dossiers
qui font l'objet de deux rapports distincts et deux conclusions séparées**

Sommaire

Préambule	3
PREMIERE PARTIE	4
1.Organisation et déroulement de l'enquête publique conjointe:	5
11-Formalités de l'enquête publique conjointe	5
12- L'information du public	5
13- Modalités de consultation du dossier d'enquête	5
14- Registre d'enquête	6
15- Permanences du commissaire enquêteur	6
16- Composition du dossier d'enquête	6
2. DOSSIER 1-Aliénation d'une partie du chemin de Camis Haut à Cabéou	7
2.1. Le projet soumis à l'enquête :	7
3. Les résultats de l'enquête :	8
31- Participation du public	8
32- Visite sur site	10
DEUXIEME PARTIE CONCLUSIONS MOTIVÉES	1
DOSSIER 1- Aliénation d'une partie du chemin de Camis Haut à Cabéou	1
4.- Avis sur la régularité de la procédure	2
4.1. Modalités de consultation du dossier d'enquête	2
5.- Avis du Commissaire Enquêteur :	6
5.1. Identification des enjeux	6
5.2. Avis motivé - réserves et recommandations	6
6.CONCLUSIONS	6
2.DOSSIER 2-Aliénation d'une partie du chemin des TOILETS	9
2.1. Le projet soumis à l'enquête :	9
3-Les résultats de l'enquête :	10
3.1. Synthèse bilan comptable des requêtes.....	10
3.2. Récolement des observations	10
3.3. Visite sur site	11
4-Avis du Commissaire Enquêteur	11
4.1. Identification des enjeux	11
4.2. Avis motivé - réserves et recommandations	11
5-CONCLUSIONS	12
DOSSIER des Annexes	13

Préambule

L'enquête publique conjointe objet de ce rapport concerne : le projet de déclassement du domaine public de deux portions de chemin ruraux :

- > **1- aliénation d'une partie du chemin de Camis haut à Cabéou**
- > **2- aliénation d'une partie du chemin rural des Toilets**

Mme le Maire de la Commune de Bruniquel a prescrit le lancement d'une enquête publique conjointe par arrêté municipal le 05/10 /2021, l'enquête publique se déroulera du **lundi 25 octobre au lundi 8 novembre 2021**. Monsieur Luis GONZALEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique.

Le présent rapport d'enquête conjointe, établi par le commissaire enquêteur, a pour objet et pour chaque chemin rural concerné :

- de rendre compte du déroulement et de l'accomplissement des formalités de l'enquête publique,
- de recenser et d'analyser le résultat de l'enquête sur la forme,
- d'analyser les observations du public, et celles résultant de sa propre analyse du projet :

- > **D'aliénation d'une partie du chemin de Camis haut à Cabéou**
- > **D'aliénation d'une partie du chemin rural des Toilets**

Dans une seconde partie, d'établir des conclusions motivées, dans un document séparé, mais regroupé avec le rapport.

PREMIERE PARTIE

1. Organisation et déroulement de l'enquête publique conjointe:

11-Formalités de l'enquête publique conjointe

Procédure préalable :

L'enquête est réalisée selon les dispositions suivantes :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2241-1 et suivants

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L141-3 et R 141-4 à 10

Vu les délibérations du conseil municipal du 14 juin 2021 portant avis favorable du conseil municipal pour le lancement de l'enquête publique en vue de :

- l'aliénation d'une partie du chemin rural de Camis Haut et
- l'aliénation d'une partie du chemin rural des Toilets

Vu la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2021 portant avis favorable du conseil municipal pour le lancement de l'enquête publique conjointe relative à l'aliénation des deux parties de chemin rural de Camis Haut et du chemin rural des Toilets

Vu l'arrêté municipal d'enquête publique du 5/10/2021 pris par Mme le Maire de BRUNIQUEL désignant Monsieur Luis GONZALEZ en qualité de commissaire pour conduire l'enquête publique;

Madame le Maire de BRUNIQUEL est l'autorité compétente pour organiser l'enquête publique conjointe d'une durée de quinze jours **lundi 25 octobre au lundi 8 novembre 2021**

Le siège de l'enquête est situé à la mairie de BRUNIQUEL-82800

12- L'information du public

-Affichage

L'enquête publique a fait l'objet d'un affichage réglementaire, selon les modalités fixées à l'article R 141-5 du Décret 89-631 du 8 septembre 1989, soit 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à l'hôtel de ville de BRUNIQUEL, sur les panneaux d'affichages de la ville, ainsi que d'un affichage sur le terrain que j'ai pu constater lors de ma visite sur site et sur les potos jointes au dossier.

-L'avis d'enquête a été publié sur le site internet de la Maire de BRUNIQUEL
(<https://www.bruniquel.fr>)

13- Modalités de consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête a pu être consulté pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de BRUNIQUEL siège de l'enquête.

14- Registre d'enquête

Un registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, a été mis à la disposition du public, pour qu'il puisse y déposer ses observations, pendant toute la durée de l'enquête au siège de l'enquête : mairie de BRUNIQUEL, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, à savoir :

- du lundi au vendredi de 8H30 à 16H30, fermé le mercredi
- le samedi de 9H00 à 12H00

Le public a pu également adresser ses observations, au commissaire enquêteur, par courrier au siège de l'enquête et sur le site internet de la Mairie de Bruniquel à l'adresse : enquetepublique@bruniquel.fr

15- Permanences du commissaire enquêteur

L'arrêté municipal dans son article 3, a fixé les permanences du commissaire enquêteur à une demi-journée en mairie, le :

- le lundi 25/10 /2021 de 13H30 à 16H30 et lundi 8/12 /2021 de 13H30 à 16H30

Le local mis à la disposition du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, était suffisamment vaste et équipé du matériel nécessaire au bon déroulement de l'enquête, garantissant l'accueil et la confidentialité des personnes se présentant.

16- Composition du dossier d'enquête

Le nombre de feuillets ou pages des documents ci-dessous énumérés comprend les pages de garde et les transmis.

Le dossier est soumis à enquête publique au titre code général des collectivités territoriales Article L1311-1 et suivants, il comporte les pièces suivantes :

- Deux dossiers distincts :
 - 1- aliénation d'une partie du chemin rural de Camis Haut
 - Et
 - 2- aliénation d'une partie du chemin rural des Toilets

2. DOSSIER 1-Aliénation d'une partie du chemin de Camis Haut à Cabéou

2.1. Le projet soumis à l'enquête :

- 1- Courrier du 8/06/2021 de Mr Francis RAFAILLAC à Madame le Maire de **Bruniquel**, sollicitant le déplacement du chemin rural qui passe devant sa maison . 1 page
- 2- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bruniquel du 14/06/2021:
 - qui approuve la demande de la SCI CM2F, représenté par M.RAFAILLAC, d'acquérir une partie du chemin de Camis Haut qui traverse sa propriété. En contrepartie, M.RAFAILLAC s'engage à céder à la commune une partie de ses parcelles A115 et A111 afin de créer un nouvel accès entre le chemin rural de Camis et le chemin rural de Camis Haut à Cabéou
 - qui décide, à l'unanimité des membres présents et après délibération, d'aliéner une partie du chemin rural de Camis Haut au profit de la SCI CM2F et de lancer une enquête publique. 2 pages
- 3- Courriel du 10/07/2021 de la mairie de BRUNIQUEL au Mme Anne-Marie Bermejo Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre Tarn-et-Garonne - FFRandonnée pour l'informer de la modification du tracé du chemin rural de Camis Haut afin de connaître l'avis de la FFRandonnée , avant lancement de l'enquête publique. La réponse de Mme Anne-Marie Bermejo du 23 juillet 2021 : « Après vérification je n'ai pas trouvé de sentiers de randonnée sur la portion de chemin dont vous faites état » 2 pages
- 4- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bruniquel du 29/09/2021, qui nomme M. Luis GONZALEZ en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique conjointe pour les deux aliénations de parties de chemin ruraux de Camis Haut et des Toilets . 2 pages
- 5- Devis du géomètre EXPERTSGEO du 31/05/2021 , pour l'établissement des plans pour la division parcellaire et les documents modificatifs du parcellaire cadastral .
- 6- Plan de situation au 1/5000^{ème} et au 1/25000^{ème} et projet de division pour détournement du chemin rural 3 pages
- 7- 4 Photos prises sur le site du chemin rural de Camis Haut et plan de repérage des vues 5 pages
- 8- Courrier type pour information des riverains 1 page
- 9- Courrier au propriétaire des parcelles riveraines
Une seule personne est riveraine du site de Camis Haut : M.SANDERSON Laurence .Le Courrier en RAR du 07/10/2021 n'a pas pu être délivré à M. SANDERSON .il a obtenu une copie papier remise en main propre le 21/10/2021. 1 page + lettre RAR
- 10- Courrier type pour information des riverains 1 page
- 11- Certificat administratif d'engagement de la SCI CM2F et de la Mairie de BRUNIQUEL : pour la réalisation du chemin sur le tracé rouge du plan de division du géomètre .Ce chemin sera réalisé au frais de la SCI CM2F avant la vente à la municipalité de Bruniquel. La mairie de BRUNIQUEL s'engage a vendre à la SCI CM2F la partie du chemin rural de Camis haut soumis à l'enquête 1 page
- 12- Affiche réglementaire de l'avis d'enquête 1 page

3. Les résultats de l'enquête :

31- Participation du public

La fréquentation du public au siège de l'enquête s'est concentré sur les jours de permanence du commissaire enquêteur.

Une observation écrite sur le registre papier a été portée en dehors de la permanence du commissaire enquêteur.

Les observations reçues sur le registre électronique sont détaillées ci-avant .

Le commissaire enquêteur a reçu un courrier au siège de l'enquête.

32. 1. Synthèse bilan comptable des requêtes :

Total des observations reçues :

- Sur le registre journal : 11 observations
- Courriers reçus : 1 courrier papier
- Courriels sur le registre électronique : 24 courriels

32. 2. Récolement des observations:

31.2-1 La participation du public, le jour des permanences du commissaire enquêteur :

➤ le lundi 25 octobre :

- 6 personnes représentant plusieurs associations (Canion 82, Club VTT Guidons Avercynnois, association ST. Génies Rando) ont porté une observation sur le registre, en indiquant « *suite à cette journée , nous vous ferons parvenir un courrier reprenant l'intégralité de nos observations* »

-M. Vincent BISARO représentant le domaine Equestre des Bastides nous indique «*Je ne m'oppose pas au tracé projeté sous réserve que le nouveau tracé soit réalisé avant l'aliénation et qu'il permette la circulation des chevaux sans obstacle (largeur suffisante, pente douce et pas de talus* »

-M.SANDERSON, le voisin le plus proche du lieu de l'enquête indique :

« *Je suis satisfait des plans du projet mis à l'enquête qui assure la continuité du chemin par le nouveau tracé en rouge sur le plan cadastral* »

➤ le lundi 8 novembre 2021 : 6 observations

- Observation de Mme. Marie-Paule BOURG :

« *Informations(plans et photos) pertinentes. On attend le nouveau chemin. Merci* »

- Observation de M.GAGNAIRE :

« *Informé après avoir pris connaissance du dossier. Pas d'objection particulière* »

- Observation de Mrs. HENRI et FOURNALES :

« *Satisfait de l'enquête et de sa tenue, et de la proposition de détournement du chemin et de la continuité donné à son usage*»

– Observation de M.FRANGEUL :

« J'ai reçu les informations précises sur la localisation et les données liées au changement du chemin .Pas d'objection »

– Observation de M.CHOLLET :

« Je suis venu m'informer des dispositions prévues concernant l'aliénation d'un chemin rural ..et son remplacement par un autre tracé qui évite la ferme et redescend vers Cabéou. Compte tenu du projet , je ne vois pas de raison de m'y opposer»

– Observation de M. Jean Pierre DELFAU, Président de France Nature Environnement 82

« Nous constatons la présence de Monsieur Didier CAVALLI, adjoint au maire. Sa présence a pu influencer les personnes venues apporter leurs observations. De plus, il s'agit d'une demande d'aliénation mais aucun document, même pas un engagement moral de Monsieur RAFAILLAC , n'apparaît en ce dossier. Enfin, ce chemin n'apparaît pas au chemin de randonnées. A-t-il bénéficié d'aide, par le passé, de subvention départementale ?

OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Les observations portées au registre feront l'objet de notre analyse dans nos conclusions.

31.2-2 La participation du public, hors permanences du commissaire enquêteur :

➤ le jeudi 28 octobre 2021 :

- observation de M. Alain DAYNES « Cabéou » :

« Bonne initiative qui permet à chacun de s'y retrouver »

31.2-3 Courrier reçu sur le registre électronique :

Sur les 24 courriels reçus :

L'examen des pièces jointes permet de classer ces avis en 3 catégories :

- Courriels de Type A : nombre 14 : auquel est joint un courrier toujours le même qui est porté en **annexe A** de la présente enquête.

-Courriels de Type B : nombre 5 : auquel est joint une pétition émanant du « **collectif des usagers des chemins ruraux de la communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (De Bruniquel et Montricoux)** »

5 courriels de Type C : Texte bref sans pièce jointe

La liste détaillée et numérotée des personnes qui ont apporté leur contribution est en annexe au rapport ainsi que les 24 courriels (**Annexe 2**)

31.2-4 Courrier reçu en Mairie :

Mme LARRIEU Nathalie a adressé au commissaire enquêteur un courrier comportant :

-Une lettre dont le texte est le même que ceux reçus par courriels et reprenant intégralement le texte de la pétition du « **collectif des usagers des chemins ruraux de la communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (De Bruniquel et Montricoux)** »

-5 Plans format A3, répertoriant les chemins ruraux autour de Camis Haut

OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Les observations du courrier sont les mêmes que celles reçues par courriels .

L'analyse de ce courrier est examinée plus avant dans les conclusions

Pour ce qui est des plans remis, seul le **plan A** concerne la présente enquête.

Le plan B évoque une portion de chemin de chemin que M. Rafaillac souhaite acquérir, mais cette acquisition n'est pas portée dans la présente enquête. Le commissaire enquêteur ne peut donc pas commenter ce plan qui ne concerne l'enquête publique en cours.

De même les **plans C , D , E** ne concernent pas la présente enquête et n'appellent aucun commentaire de la part du commissaire enquêteur.

32- Visite sur site

J'ai visité le site et constaté que le chemin est peu entretenu mais praticable.

DEUXIEME PARTIE

DOSSIER 1- Aliénation d'une partie du chemin de Camis Haut à Cabéou

Analyse et conclusions

4. - Avis sur la régularité de la procédure

L'enquête publique, objet de ce rapport, concerne le :

Le projet de déclassement du domaine public de deux portions de chemin ruraux :

> **1- Aliénation d'une partie du chemin de Camis haut à Cabéou**

Mr. GONZALEZ Luis a été nommé pour diligenter cette enquête publique par l'arrêté municipal d'enquête publique 05/10 /2021.

L'autorité compétente pour organiser l'enquête : Madame le Maire de BRUNIQUEL, ordonne l'ouverture de l'enquête publique sur une durée de 15 jours du lundi 25 octobre au lundi 8 novembre 2021.

Les modalités pratiques de l'enquête publique ont été établies avec M.GONZALEZ commissaire enquêteur, après une prise de contact téléphoniquement avec la mairie de BRUNIQUEL, puisqu'elle est le siège de l'enquête.

Information du public

L'enquête publique a fait l'objet d'un affichage réglementaire, selon les modalités fixées à l'article R 141-5 du Décret 89-631 du 8 septembre 1989, soit 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à l'hôtel de ville de BRUNIQUEL, sur les panneaux d'affichages de la ville, ainsi que sur le terrain (les photos sont jointes dans le dossier d'enquête indice 7 des pièces répertoriées)

-L'avis d'enquête a été publié sur le site internet de la Maire de BRUNIQUEL : (<https://www.bruniquel.fr>)

4.1. Modalités de consultation du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête a pu être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- sous format papier, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Bruniquel :

> **du lundi au vendredi de 8H30 à 16H30, fermé le mercredi**

> **le samedi de 9H00 à 12H00**

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur a effectué 2 demi- journée en mairie, le :

- le lundi 25/10 /2021 de 13H30 à 16H30 et lundi 8/12 /2021 de 13H30 à 16H30

Fréquentation du public :

La fréquentation du public au siège de l'enquête a été importante les jours de permanence.

Total des observations reçues :

- Sur le registre journal : 11 observations
- Courriers reçus : 1 courrier papier
- Courriels sur le registre électronique : 24 courriels
- Une observation a été portée au registre en dehors des permanences du commissaire enquêteur.

4.1-1. Analyse des observations du public:

Les observations du public sur le registre papier, reprises ci-avant au §31.2-1 , ne mentionnent aucune opposition formelle à l'aliénation et au déplacement du chemin rural de Camus-Haut. (Les observations du registre journal sont en annexe 1)

Plusieurs personnes sont d'accord avec cette procédure si elle permet de s'assurer que le nouveau chemin sera fait avant que l'aliénation du tracé actuel soit prononcée. (voir les commentaires de M. Vincent BISARO représentant le domaine Equestre des Bastides ; de M.SANDERSON , de Mme Marie-Paule BOURG ;de M.GAGNAIRE ; de Mrs. HENRI et FOURNALES ; de M.FRANGEUL ; de M.CHOLLET)

9 personnes sur 11 sont d'accord sur le changement de tracé du chemin rural.

Une personne n'a pas porté d'avis sur le dossier, mais sur la forme et cela nécessite de la part du commissaire enquêteur un éclaircissement

OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Suite à l'observation portée au registre journal par **M. Jean Pierre DELFAU, Président de France Nature Environnement 82**

« Nous constatons la présence de Monsieur Didier CAVALLI, adjoint au maire. Sa présence a pu influencer les personnes venues apporter leurs observations »

Cette affirmation totalement gratuite et infondée n'est pas acceptable, car, lorsque M.DELFAU est entré dans la pièce où je reçois le public , M. CAVALLI m'indiquait de quel point de vue les photos portées au dossier avaient été prises, et M.DELFAU et les personnes qui l'accompagnaient se sont installées sans laisser à M. CAVALLI le temps de terminer son explication.

M.CAVALLI n'a pas pris part à la conversation avec M.DELFAU , et c'était la seule fois qu'il était présent en même temps que d'autres personnes.

M. Jean Pierre DELFAU a très vite oublié toute courtoisie dans les échanges , cherchant visiblement une « faille dans le dossier » , lorsque je lui en ai fait la remarque je n'ai reçu en retour qu'une insulte que bien entendu M. CAVALLI pourra confirmer.

Malgré cet incident, les règles de forme et de fond ont été respectées, l'enquête s'est déroulée en conformité avec la réglementation.

Les observations du public sur le registre électronique

- > Elles sont reprises ci-avant au §31.2-3 ,
- > L'analyse de chaque courriel a montré qu'il n'y a en fait que 3 catégories de courriels.
- > Pour donner une vision exhaustive les 24 courriels sont répertoriés et il apparaît que les textes joints aux courriels sont totalement identiques .En fait une seule lettre sous forme de pétition a circulé dans les milieux sociaux et a été reprise par 75% (54,17+20,83) des contributeurs.
- > Cette lettre pétition est jointe en annexe ainsi que toutes celles déposées par les participants.

Le tableau ci-dessous est le résumé des courriels reçus et de leur contenu.

TYPE	Nombre	Ratio/au total	
Lettre type A :	13	54,17%	Même texte que la pétition modèle B sans l'entête association
Lettre type B :	5	20,83%	Copie d'une pétition du Collectif des usagers des chemins ruraux de la communauté de Communes Quercy Vert Aveyron
Lettre type C :	6	25,00%	Texte bref sans pièce jointe
TOTAL	24		
doublons	1	2,04%	

Toutes les observation reçues sur le registre électronique sont en annexe 2**Sur la lettre –pétition Type B :**

Plusieurs points dans cette lettre pose problème, car se sont des inexactitudes qui engendrent incompréhension, tensions entre usagers des chemins et riverains, mais aussi tension avec la municipalité. C'est une situation anormale dans une démocratie et qu'il ne faut pas laisser prospérer. C'est pourquoi je dois en qualité de commissaire enquêteur, mettre un terme aux «fakenews» décidément très « à la mode ».

Mise au point :

Sur cette lettre (reprise plus de 20 fois par le public participant à l'enquête) il est fait mention de:

- 1 - « *l'achat d'un chemin rural de 800m de long sans création de chemin qui débouche sur la voie communale permettant de rejoindre Penne* »

Cette affirmation est totalement erronée, il n'y a aucun chemin de 800m de long à aliéner dans cette enquête et si le public avait pris la peine de consulter le dossier comme l'ont fait les personnes qui sont venues lors des permanences, je suis certain que cette pétition ne serait jamais parue.

- 2- « *Le contournement de la propriété engendrerait la création incertaine (tracé non défini, délais de réalisation inconnus, coût indéterminé...) d'un nouveau chemin* »

Cette affirmation aussi est erronée, le dossier comporte un plan du géomètre, réalisé avec l'accord du demandeur M. Rafaillac et de la municipalité pour réaliser un nouveau chemin comme l'ont souligné les personnes venues lors de la permanence du commissaire enquêteur.

M. Rafaillac c'est engagé à réaliser le nouveau chemin à ses frais, comme le confirme le certificat administratif établi par Madame le Maire de BRUNIQUEL.

Les délais de réalisation n'ont pas été indiqués car au préalable il est nécessaire que l'enquête soit close et que les conclusions du commissaire enquêteur soient favorables.

- 3- « *Par expérience, nous avons pu constater que lors de précédents achats de portions de chemins communaux, les futurs acquéreurs s'étaient engagés auprès des élus, à créer, à leurs frais, des chemins comme solutions alternatives mais ils n'ont jamais honoré leurs engagements et se sont faits oublier de la municipalité.*

Dans le cas présent, il serait donc indispensable de demander la création du chemin de contournement

des bâtiments avant de privatiser le chemin existant. Ainsi, les usagers auront la garantie de la continuité de l'usage, dans le temps, du chemin, de son départ jusqu'au lavoir du Cabéou.»

La véritable raison de cette lettre pétition tient au fait que par le passé des chemins ont été aliénés et **jamais remplacés** malgré les engagements des bénéficiaires.

Il est évident que ce genre de situation est inacceptable et qu'il n'est pas envisageable, un seul instant, que cette situation se renouvelle pour le chemin de Camis Haut

La suite du courrier comporte là encore de fausses informations :

« Nous comprenons bien que les propriétaires riverains de chemins souhaitent préserver leur tranquillité et leur intimité. Aussi, nous sommes favorables à réfléchir à des solutions alternatives permettant de contourner des habitations. En revanche, nous comprenons mal pourquoi un chemin rural d'une longueur conséquente serait supprimé sans création d'un chemin alternatif qui permettrait à tous les usagers (souvent locaux) de recourir à des déplacements doux, sécurisés. »

Il n'est pas envisageable de supprimer simplement un chemin rural sans itinéraire de substitution surtout quand le chemin est praticable et fréquenté par de nombreux randonneurs à pied, en vélo et à cheval.

4- Dernière revendication du Collectif des usagers des chemins ruraux de la communauté de Communes Quercy Vert Aveyron :

« Par ailleurs, afin de gérer au mieux le réseau des chemins communaux, nous souhaitons que la commune mette en place un plan de gestion de ces chemins : points sur les chemins existants, chemins à remettre en état, chemins à créer en remplacement de chemins susceptibles d'être cédés à des propriétaires riverains. Il s'agirait de planifier sur plusieurs tranches les actions et travaux à réaliser afin de conserver des itinéraires cohérents sur la commune et avec les communes voisines.

Ce plan de gestion pourrait démarrer sur la partie de la commune en rive droite de l'Aveyron pour une phase de test»

Sur ce point, le commissaire enquêteur n'a pas d'avis à formuler car il doit rester dans le cadre de l'enquête et ne pas émettre un avis qui concerne tout un territoire.

Cependant, le « Collectif des usagers des chemins ruraux » aurait tout intérêt à rencontrer les élus locaux pour débattre de ce sujet qui aujourd'hui concerne de plus en plus de concitoyen car la liberté de faire des promenades en pleine nature devient une nécessité pour beaucoup de personnes.

5. - Avis du Commissaire Enquêteur :

5.1. Identification des enjeux

> L'objet de l'enquête publique sur le projet aliénation d'une partie du chemin de Camis haut est de vérifier si cette décision engendre une gêne pour le public ou enclave un riverain .
Sur ces deux points la réponse est négative, le voisin le plus proche a fait part de son avis favorable au projet et les remarques des personnes ayant déposé un avis sur le registre papier sont majoritairement favorables au projet d'aliénation si un tracé de substitution est créé.
Les personnes ayant déposé un avis par courrier électronique se sont contentées de transmettre une pétition sans prendre connaissance du dossier, sans vérifier d'aucune manière la véracité des propos de cette pétition et l'ensemble de ces contre-vérités porte un doute certain sur la sincérité des propos tenus.

5.2. Avis motivé - réserves et recommandations

Le projet de déclassement en vue de l'aliénation d'une partie du chemin de Camis haut a Cabéou est aujourd'hui un projet qui peut être finalisé, car un itinéraire de substitution sera réalisé par M.RAFAILLAC pour assurer la continuité du chemin rural jusqu'à Cabéou.

C'est une nécessité pour tous les intéressés qui ont participé a cette enquête , et c'est une nécessité car il n'est pas envisageable de supprimer un chemin rural très fréquenté surtout lorsque des dizaines d'administrés viennent, à l'enquête, expliquer les particularités des sites que ce chemin permet à tous de découvrir.

Ce point a fait l'unanimité dans les courriers reçus à l'enquête, le chemin en remplacement ayant été prévu au plan du géomètre (tronçon en rouge sur le plan 6-3) il n'existe pas de raison pour ne pas autoriser cette réalisation.

Lorsque ce nouveau chemin sera réalisé, et que la municipalité en aura fait l'acquisition pour le mettre en service , alors le déclassement du tronçon de chemin rural sujet de cette enquête et porté en vert sur le plan du géomètre pourra être prononcé . Le chemin sera alors intégré au domaine privé de la commune, et pourra être cédé à M. Rafaillac suivant le prix retenu dans le certificat administratif de Madame le Maire de Bruniquel.

6. CONCLUSIONS

Après avoir examiné les documents présentés dans le dossier,

Après avoir visité le site et notamment la portion de chemin objet de l'enquête publique,

Après avoir effectué deux permanences en mairie et reçu 11 observations sur le registre journal et 24 sur le registre électronique

Après avoir analysé toutes les observations et après avoir donné mon avis personnel et motivé

Considérant :

- Que le déclassement de la portion de chemin sur la partie Camis Haut indiqué en vert sur le plan du géomètre ne crée aucune gêne pour les voisins ni les utilisateurs

- Que le déclassement et la cession de cette portion de chemin ne seront autorisés que lorsque le chemin en remplacement sera effectivement utilisable

-Que M.RAFAILLAC s'engage à réaliser, à ces frais, l'itinéraire de substitution

Pour ces raisons, en ma qualité de Commissaire Enquêteur et **en toute indépendance et impartialité, j'émet un avis favorable** pour le déclassement et la cession d'une partie du chemin de Camis haut comme indiqué au plan du géomètre : partie en vert sur le plan

Sous réserve :

Que l'itinéraire de substitution soit effectivement réalisé et utilisable avant l'aliénation de la portion du chemin de Camis Haut objet de cette enquête.

Telles sont mes conclusions motivées.

Luis GONZALEZ
Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with several vertical strokes crossing it, followed by a small dot.

DEUXIEME PARTIE

DOSSIER 2- Aliénation d'une partie du chemin des Toilets

DOSSIER 2 - Aliénation d'une partie

DOSSIER 2-Aliénation d'une partie du chemin des TOILETS

2.1. Le projet soumis à l'enquête :

- 1- Courrier du 8/06/2021 de Mr Christophe DARNIS à Madame le Maire de **Bruniquel**, sollicitant l'achat d'une partie du chemin rural des Toilets . 1 page
- 2- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bruniquel du 14/06/2021:
 - qui approuve la demande de Mr Christophe DARNIS, d'acquérir une partie du chemin Toilets pour accéder à sa propriété.
 - qui décide, à l'unanimité des membres présents, après délibération, d'aliéner une partie du chemin rural des Toilets au profit de Mr Christophe DARNIS et de lancer l'enquête publique. 2 pages
- 3- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bruniquel du 29/09/2021, qui nomme M. Luis GONZALEZ en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique conjointe pour les deux aliénations de parties de chemin ruraux de Camis Haut et des Toilets . 2 pages
- 4- Devis du géomètre EXPERTSGEO du 31/05/2021 , pour l'établissement des plans pour la division parcellaire et les documents modificatifs du parcellaire cadastral. Devis n°D211038 1 page
- 5- Plan de situation au 1/5000^{ème} et au 1/25000^{ème} et projet de division pour déclassement de la portion de chemin rural portée en vert sur le plan de division 3 pages
- 6- Photos prises sur le site du chemin rural des Toilets et plan de repérage des vues 2 pages
- 7- Liste des courriers envoyés en RAR aux propriétaires des parcelles riveraines et avis de réception des courriers 9 avis positifs + 1 retour négatif
- 8- Courrier type pour information des riverains 1 page
- 9- Affiche réglementaire de l'avis d'enquête 1 page

3- Les résultats de l'enquête :

La fréquentation du public au siège de l'enquête s'est concentrée sur les jours de permanence du commissaire enquêteur.

Deux observations écrites sur le registre papier ont été portées en dehors de la permanence du commissaire enquêteur.

Aucune observation reçue sur le registre électronique.

Le commissaire enquêteur n'a reçu aucun courrier pour cette l'enquête.

3.1. Synthèse bilan comptable des requêtes

Total des observations reçues :

- sur le registre journal : 7 observations

Courriers reçus : 0 courrier papier

Courriers sur le registre électronique : 0 courriel

3.2. Récolement des observations

32. 1 La participation du public

➤ le lundi 25 octobre :

- Mme Céline CAVALIER a écrit : « *Pas d'observation à signaler* »

➤ le jeudi 28 octobre 2021 :

- Observation de Mme LAFITTE Marcelle : « *Pas d'observation à signaler* »

➤ le samedi 30 octobre 2021 :

- Observation de Mr. et Mme FRANCO Fernand: « *Pas d'observation à signaler* »

➤ le lundi 8 novembre 2021 : 6 observations

- Observation de M.CAVALIER Julien : « *Pas d'observation à signaler* »

- Observation de Mme. CAVALIER Sophie : « *Pas d'observation à signaler* »

- Observation de Mme DARNIS :

« *Merci pour ces précieux renseignements ! Je suis favorable à ce projet d'aliénation de ce chemin pour permettre à mon fils Mr DARNIS d'accéder à ce terrain-chemin de Toilets
Merci pour votre accueil* »

- Observation de Mme PELLETIER Marie-Noëlle :

« *Propriétaire parcelle 670.*

Je ne vois pas d'inconvénient à l'aliénation du tronçon de chemin de la présente enquête publique»

OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR :

Les 7 observations portées au registre sont neutres ou favorables au projet d'aliénation

3.3. Visite sur site

J'ai visité le site et constaté que le tronçon de chemin à déclasser est une sur largeur qui même si elle est séparé du chemin permettre de conserver la largeur utile de passage et donc n'occasionnera aucune gêne pour les personnes ou les véhicules empruntant le chemin des Toilets .

4- Avis du Commissaire Enquêteur

4.1. Identification des enjeux

- > L'objet de l'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin des Toilets **est de vérifier si :**
 - **le détachement d'une partie de l'actuel chemin, comme indiqué en vert sur le plan du géomètre, est de nature à porter atteinte à la circulation du public sur cette voie**
 - **D'autres personnes sont potentiellement intéressées pour acquérir cette parcelle de 2a25ca.**

Sur ces deux points la réponse est négative, les voisin ont tous reçus un courrier en RAR les informant de l'enquête, certains sont venus à la permanence du commissaire enquêteur en mairie et ont fait part de leur avis favorable au projet ou de leur non opposition.
Aucune remarque défavorable au projet n'a été formulé.

4.2. Avis motivé - réserves et recommandations

- > M.DARNIS a formulé la demande d'acquisition d'une portion de chemin en limite de son terrain, sur le chemin des Toilets. Cette demande correspond pour lui à une nécessité physique pour accéder à son terrain de manière aisée et pouvoir ainsi entreprendre de restaurer la maison sur la parcelle 831.
- > Compte tenu de la déclivité du terrain, il serait difficile de réaliser un accès perpendiculairement au chemin car son étroitesse obligera à faire un accès très large pour pouvoir manœuvrer avec des véhicules de chantier.
- > Le projet d'aliénation d'une partie du chemin des Toilets n'engendre aucune gêne ni contrainte pour les riverains ou le public empruntant ce chemin
- > Toutes les personnes venues à l'enquête ont donné un avis soit favorable soit « sans objection »

5- CONCLUSIONS

Après avoir examiné les documents présentés dans le dossier,
Après avoir visité le site et notamment la portion de chemin objet de l'enquête publique,
Après avoir effectué deux permanences en mairie et reçu 7 observations sur le registre journal
Après avoir analysé toutes les observations et après avoir donné mon avis personnel et motivé

Considérant :

- Que le déclassement de la portion de chemin des Toilets indiqué en vert sur le plan du géomètre ne crée aucune gêne pour les voisins ni les utilisateurs
- Que les riverains, avisés par courrier en RAR, n'ont pas manifesté la volonté de se porter acquéreur de cette portion de chemin après déclassement.
- Que M.DARNIS souhaite entreprendre la restauration de sa maison sur la parcelle 831 et que cet accès facilitera la réalisation des travaux.
- Que le conseil municipal a approuvé à l'unanimité pour réaliser l'enquête conjointe sur l'aliénation de cette portion de chemin rural

Pour ces raisons, en ma qualité de Commissaire Enquêteur et **en toute indépendance et impartialité, j'émet un avis favorable sans réserve** , pour le déclassement et la cession d'une partie du chemin des Toilets comme indiqué au plan du géomètre : partie en vert sur le plan

Telles sont mes conclusions motivées.

Luis GONZALEZ
Commissaire Enquêteur



DOSSIER des Annexes

Annexe 1 : registre journal pour chaque enquête :

- **Aliénation d'une partie du chemin de Camis Haut à Cabéou enquête**
 - **Aliénation d'une partie du chemin des TOILETS**

Annexe 2 : avis du public par courrier et sur le registre électronique

- **Aliénation d'une partie du chemin de Camis Haut à Cabéou enquête :**
 - 24 courriels déposés
 - 1 courrier papier remis en mairie